LÉGALES

Notre équipe du service des annonces légales se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

09 70 80 86 12 serviceclientslegales@rosselconseil.fr

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2025 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DES LÉGALES**

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFECTURE DE L'AUBE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur une demande de permis de construire en vue de l'installation d'une centrale agrivoltaïque par la société BORALEX sur le territoire de la commune de PINEY

En application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte **du mardi 26 mai 2026 à 12h00 au vendredi 26 juin 2026 à 17h00**, soit pendant trente-deux (32) jours sur la demande de délivrance d'un permis de construire pour l'installation d'une centrale agrivoltaïque par la société BORALEX sur le territoire de la commune de PINEY.

Ce projet consiste en l'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol sur une surface clôturée de 40,28 ha (répartie en 2 îlots), la création de 2 postes de livraison, 8 postes de transformation et 1 citerne incendie de 120m3. Le projet aura une puissance crête installée cumulée d'environ 34,56 Mwc. Il utilise environ 55748 panneaux solaires mono pieux soit 1991 tables au sol. Le siège de cette enquête est fixé à la mairie de PINEY.

Le dossier soumis à enquête comporte, notamment :
- la demande de permis de construire déposée en mairie de PINEY,
- l'étude d'impact écologique et paysagère et son résumé non technique,
- l'étude préalable agricole,
- la note d'information relative à la absence d'observation de l'autorité environnementale,
- le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet.

Il peut être consulté par toute personne intéressée, pendant la durée de l'enquête, en mairie de PINEY aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier est accessible, pendant toute la durée de l'enquête :
– sur le site internet des services de l'État dans l'Aube à l'adresse suivante : www.aube.gouv.fr, dans l'onglets « Publications », rubrique "Consultations du public, déclarations d'intention et commissaire enquêteur" ;
– sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 puis de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.85) ;
– ou par courriel (pref-ep-pc-boralex-piney@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube à l'adresse susmentionnée.

Le commissaire enquêteur, M. Pascal GIRAULT, retraité des collectivités territoriales, tiendra des permanences afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public :
- à la mairie de PINEY aux dates suivantes :
- mardi 26 mai 2026 de 12h00 (ouverture) à 17h00,
- lundi 15 juin 2026 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 26 juin 2026 de 14h00 à 17h00 (clôture).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public peuvent être :
– consignées sur le registre d'enquête publique mis à disposition en mairie de PINEY aux heures habituelles d'ouverture au public,
– reçues par écrit ou oralement par le commissaire enquêteur, aux jours et heures de permanences susmentionnées,
– adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :
• par correspondance envoyée à la mairie de PINEY, rue Louis Husson - 10220 PINEY,
• par courriel reçu jusqu'au 26 juin 2026 à 17h à l'adresse : pref-ep-pc-boralex-piney@aube.gouv.fr.

Les pièces-jointes ne devront pas excéder la taille de 40Mo.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans l'Aube susmentionné.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfecture de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées à :
– à Mme Océane CHATAIGNON (oceane.chataignon@boralex. fr) de la société BORALEX ;
– à la direction départementale des territoires de l'Aube, service aménagement mobilité énergie, bureau de l'urbanisme, 1 boulevard Jules Guesde, CS 40769, 10026 Troyes Cedex, ou par courriel à l'adresse : ddt-same-bu@aube.gouv.fr ;
– à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde, 10025 Troyes Cedex ou par courriel à pref-ep-pc-boralex-piney@aube.gouv.fr.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la délivrance des permis de construire ou pour prendre des décision de refus de ces demandes.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, en mairie de PINEY, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Aube.

Libération CHAMPAGNE
B.P. 713 - 10003 TROYES CEDEX - TÉL. 03.25.71.75.75
EDITÉ PAR LA S.A.S. L'EST ÉCLAIR - LOCATAIRE GÉRANT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PUBLICITÉ "LIBÉRATION"
1, RUE DE LA VICOMTE - 10000 TROYES
IMPRIMÉ PAR LA SA SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'UNION - 6, RUE GUTENBERG - 51083 REIMS CEDEX
PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : **GÉRALDINE BAEHR**
ACTIONNAIRE PRINCIPAL : **SAS NEW POLE CAP (NPC)**
PUBLICITÉ LOCALE : **SAS GLOBAL EST MÉDIAS** - CAPITAL SOCIAL : 122 875 €
6, RUE GUTENBERG - CS 20001 - 51083 REIMS CEDEX - TÉL. 09.70.80.86.12
ABONNEMENTS :
LIBÉRATION CHAMPAGNE - SERVICE CLIENTS - CS 10549 - 59023 LILLE CEDEX - TÉL. 03 66 890 406
- **TARIF ABONNEMENT PAPIER POUR 12 MOIS** : 559 €
PRÉLÈVEMENT MENSUEL : 44,90 €
- **TARIF ABONNEMENT NUMÉRIQUE 1 AN** : 219 €
COMMISSION PARITAIRE : N° 0626C86491 - ISSN : 0988-3134
ACPM
LE GROUPE OPTE POUR DES MATÉRIAUX RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT : PAPIER, LES ENCRES (SANS COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS), IL SENGAGE AUSSI AVEC ECOFOLIO DE JOURNAL POUVANT ÊTRE RECYCLÉ.
IMPRIM'VERT
LE TRI + FACILE
PROVENANCE DU PAPIER : FRANCE, SUÈDE. LES PAPIERS UTILISÉS SONT CERTIFIÉS PEFC. TAUX DE FIBRES RECYCLÉES : SUPÉRIEUR À 50 % ET JUSQUÀ 100 %. LA FABRICATION DE CE JOURNAL À GÉNÉRÉ L'ÉMISSION DE 95 0 EQ CO2
PEFC

PRÉFECTURE DE L'AUBE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, relative à l'opération de restauration immobilière (ORI) de neuf immeubles dans le centre ancien de Troyes

Il est procédé **du vendredi 29 mai 2026 à 10h00 (ouverture) au lundi 29 juin 2026 à 17h00 inclus (clôture)** soit pendant trente-deux (32) jours consécutifs, à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'une opération de restauration immobilière portant sur neuf immeubles dans le centre ancien de Troyes.

Le demandeur et le bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique est la commune de TROYES.

Le dossier d'enquête sur support papier est déposé à la mairie annexe de TROYES, direction de l'urbanisme et du développement urbain, Hôtel du Petit Louvre, 1 rue Linard Gonthier, 10000 TROYES, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie annexe, sous réserve de modifications exceptionnelles liées aux impératifs de service ou aux jours fériés.

Le dossier sera également accessible pendant toute la durée de l'enquête :
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aube :
www.aube.gouv.fr > Publications > Consultations du public, déclarations d'intention et commissaire enquêteur > Consultations du public organisées par l'État.

Pendant la durée des enquêtes les observations sur l'utilité publique peuvent être :
- consignées sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie annexe de TROYES à l'adresse susmentionnée
aux heures habituelles d'ouverture, sous réserve de modifications exceptionnelles liées aux impératifs de service ou aux jours fériés
- reçues directement par le commissaire enquêteur par écrit ou oralement aux jours et heures de permanences indiquées ci-dessous,
- par courrier postal adressé à l'attention de M. le commissaire enquêteur, mairie annexe de TROYES, direction de l'urbanisme et du développement urbain, Hôtel du Petit Louvre, 1 rue Linard Gonthier- 10000 TROYES. Ces observations seront consultables et annexées au registre d'enquête de la mairie annexe de TROYES.
- par messagerie à l'adresse suivante : pref-ep-dup-ori-troyes@aube.gouv.fr

Les observations doivent impérativement être envoyées pendant la durée de l'enquête publique. La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limité à un mégaoctet. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aube dans les meilleurs délais.

M. Roger KISTER, géomètre expert retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Gérard BRU, consultant en environnement, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

M. KISTER siégera à la mairie annexe de TROYES les :
- vendredi 29 mai 2026 de 10h00 (ouverture) à 12h00,
- lundi 8 juin 2026 de 14h00 à 16h00,
- samedi 20 juin 2026 de 10h00 à 12h00,
- lundi 29 juin 2026 de 15h00 à 17H00 (clôture).

Des informations peuvent être demandées auprès de monsieur le maire de TROYES, mairie annexe, Direction Urbanisme et Développement Urbain, Hôtel du petit Louvre, 1 Rue Linard Gonthier, 10000 Troyes, courriel : mail.urbanisme@ville-troyes.fr, tel : 03 25 71 87 20.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de la coordination interministérielle et la concertation publique et à la mairie de TROYES, et seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube pendant un an.

Les décisions préfectorales susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont des arrêtés déclarant ou refusant de déclarer l'utilité publique de l'opération de restauration immobilière.

PRÉFECTURE DE L'AUBE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'enregistrement de la communauté d'agglomération de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE relative au projet de modernisation de la déchetterie situé sur le territoire de la commune de LA CHAPELLE SAINT-LUC

Pendant quatre semaines, **du lundi 15 juin 2026 à 8h45 au lundi 13 juillet 2026 à 18h30**, il est procédé à une consultation du public relative à la demande d'enregistrement susmentionnée.

Le dossier de demande d'enregistrement de la communauté d'agglomération de TROYES CHAMPAGNE METROPOLE et un registre sont tenus à la disposition du public en mairie de LA CHAPELLE SAINT-LUC aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, soit :
• lundi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h30,
• mardi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

Le dossier est également accessible :
• sur le site internet des services de l'État dans l'Aube : www.aube.gouv.fr, dans l'onglet « Publications », rubrique « Consultations du public, déclarations d'intention et commissaire enquêteur » puis dans « Consultations du public organisées par l'Etat »,
• sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES, du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.85) ou par courriel à pref-cp-tcm-lachapellesaintluc@aube.gouv.fr.

Les observations formulées doivent être consignées sur le registre susmentionné ou être annexées à ce registre, si elles sont remises par écrit. Elles peuvent également être adressées par voie postale au préfet de l'Aube – pôle de coordination interministérielle et de concertation publique – 2, rue Pierre Labonde – 10 025 Troyes Cedex ou par courriel à l'adresse pref-cp-tcm-lachapellesaintluc@aube.gouv.fr.

Toute observation reçue en dehors de la période de consultation ne sera pas prise en compte.

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande est le préfet de l'Aube qui peut prendre un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par le ministre chargé des installations classées, ou un arrêté de refus.

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS
Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web
Plus de 20.000 appels d'offres en cours
100% gratuit
Alertes par email

Préfecture de l'Aube

Avis de consultation du public par voie électronique

(L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Demande d'autorisation environnementale de la société ENEBIO à DIERREY-SAINT-JULIEN et FONTVANNES

Il est procédé à une consultation du public par voie électronique portant sur la demande d'autorisation environnementale de la société ENEBIO relative à l'augmentation en capacité d'une unité de méthanisation située sur le territoire des communes de DIERREY-SAINT-JULIEN et FONTVANNES, **du 15 juin 2026 à 8h30 au 15 septembre 2026 inclus à 18h00,** soit pendant trois mois.

Pendant la durée de la consultation du public, toute personne intéressée pourra consulter le dossier sur le site internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/autorisation-sas-enebio.

Ce dossier comporte notamment une étude d'impact. L'avis de la Mission régionale d'autorité d'environnementale (MRAe) Grand Est de l'IGEDD a été rendu le 13 mai 2026 et est consultable sur le site internet suivant :
https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr/#/public/portalReviews.

Conformément aux articles L. 123-19 et R. 181-36 du code de l'environnement, la demande de mise en consultation sur support papier du dossier est présentée sur place, à la préfecture de l'Aube ou dans les sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou Nogent-sur-Seine. Cette demande doit être déposée, au plus tard, le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. La mise à disposition du dossier peut se faire dans les trois administrations citées ci-dessus, ainsi que dans les espaces France Services et dans la mairie de la commune d'ESTISSAC.

M. Philippe HANEN, commissaire enquêteur titulaire, organise et conduit une réunion publique d'ouverture de la consultation du public le 16 juin 2026 à 18h00 dans la salle du conseil municipal de la mairie de DIERREY-SAINT-JULIEN, Place de la République, 10190 DIERREY SAINT JULIEN, en présence du pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants. Une réunion de clôture de la consultation est organisée dans les mêmes conditions le 7 septembre 2026 à 18h00.

Il assure une permanence en mairie de DIERREY-SAINT-JULIEN, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, le 22 juin 2026 de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de la consultation du public, les observations, questions et propositions du public peuvent être :
• **consignées sur le registre dématérialisé sécurisé accessible au lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/autorisation-sas-enebio ;**
• **adressées par courriel à l'adresse autorisation-sas-enebio@mail.registre-numerique.fr ;**
• **adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur par voie postale à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde – 10 025 TROYES CEDEX.**

En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, tout au long de la consultation, le commissaire enquêteur rend notamment public sur le site internet spécialement dédié à la consultation les observations et les propositions du public, les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation, entre autres l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, enfin les réponses éventuelles du pétitionnaire à ces avis, observations et propositions du public.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Damien DHULST de la société ENEBIO par courriel à damien@enebio.fr, ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube, par courriel à pref-liv-enebio@aube.gouv.fr ou par voie postale au pôle de coordination interministérielle, à l'adresse de la préfecture de l'Aube susmentionnée.

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont déposés sur le site internet spécialement dédié à la consultation susmentionné et sur le site internet des services de l'État dans l'Aube, au plus tard, à la date de publication de la décision et pendant un an.

COMMUNE DE SAINT-THIBAULT

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-THIBAULT

Par arrêté communautaire n° AH_2026_0083 du 22 mai 2026, le président de Troyes Champagne Métropole a prescrit le lancement d'une enquête publique portant sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Thibault.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 15 juin à 15h00 au jeudi 16 juillet 2026 à 18h00**. Monsieur Philippe HANEN a été désigné par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête et tiendra trois permanences à la mairie de Saint-Thibault : **Lundi 15 juin : 15h00-18h00, Samedi 27 juin : 09h00-12h00, Jeudi 16 juillet : 15h00-18h00.**

Un registre sera tenu à disposition du public à la mairie de Saint-Thibault, 7 rue de l'Église, ainsi qu'un registre dématérialisé accessible sur le site internet de Troyes Champagne Métropole, via l'application XENQUETES, pour recueillir l'avis de la population sur toute la durée de l'enquête publique.

COMMUNE DE CRENEY-PRÈS-TROYES

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CRENEY-PRÈS-TROYES

Par arrêté communautaire n° AH_2026_0055 du 16 avril 2026, le président de Troyes Champagne Métropole a prescrit le lancement d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Creney-près-Troyes.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 18 mai à 14h00 au jeudi 18 juin 2026 à 17h00**. Monsieur Pascal GIRAULT a été désigné par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête et tiendra trois permanences à la mairie de Creney-près-Troyes ; Lundi 18 mai : 14h00-17h00, Samedi 30 mai : 09h00-12h00, Jeudi 18 juin : 14h00-17h00.

Un registre sera tenu à disposition du public à la mairie de Creney-près-Troyes, 24 rue de la République, ainsi qu'un registre dématérialisé accessible sur le site internet de Creney-près-Troyes et de Troyes Champagne Métropole, via l'application XENQUETES, pour recueillir l'avis de la population sur toute la durée de l'enquête publique.

PROXI LEGALES.FR

La reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une autorisation préalable de l'auteur, conformément Code de droit économique, Titre 5, Chapitre 2, que vous pouvez formuler à droits@rossel.be en mentionnant le type de reproduction, sa destination et sa durée.